

Exemple de programme de formation -Uniquement réalisable en intra-structure-

Programme, méthodes et profils des stagiaires adaptables en fonction des besoins

Le statut des citoyens et citoyennes de l'Union européenne

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnel-les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés...)
- Juristes et avocat-es
- Bénévoles et militant-es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives, sociales ou juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

Type de formation

- Formation uniquement intra-structure
- En présentiel, distanciel ou hybride en fonction des besoins de la structure et des possibilités du Gisti

Accessibilité de la formation

- La formation est réservée aux structures qui souhaitent la proposer à leurs équipes. Le contenu et les modalités de la formation (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec la structure demandeuse en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.
- Pour toute demande de [formation intra-structure](#), prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant-es seront capables de :

- Mobiliser les différentes sources juridiques du droit des étrangers applicables aux citoyens et citoyennes de l'Union européenne (UE)
- Appréhender les droits des citoyens et citoyennes de l'Union européenne en France
- Accompagner une personne afin de faire valoir ses droits

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et d'avocat-es spécialisé-es en droit des étrangers. Chacun-e intervient sur la thématique dont il ou elle a l'expertise et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources peuvent être mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation**● Introduction**

- La réglementation (les traités ; les règlements ; les directives ; la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne)
- Le champ d'application personnel du droit de l'UE (les citoyens et citoyennes de l'UE et les membres de leur famille ; autres catégories régies par des accords UE - pays tiers)

● L'entrée en France

- Les conditions d'entrée
- Les séjours de moins de trois mois

● Le droit au séjour

- Aspects communs à toutes les catégories de personnes (l'enregistrement en mairie ; suppression de l'obligation de détention d'un titre de séjour et exceptions)
- Les séjours de plus de trois mois et de moins de cinq ans (étudiant-e-s, personnes exerçant une activité économique, personnes non-actives ; application du droit commun aux citoyens et citoyennes de l'UE)
- Le droit au séjour permanent : conditions

● Les membres de la famille

- Définition de la notion de membre de famille
- Conditions d'entrée
- Séjour : obligation de détention d'un titre de séjour
- Maintien au droit au séjour des membres de famille

● Les droits sociaux

- Les deux fondements possibles à l'égalité de traitement
- La condition de résidence
- La condition d'antériorité de la présence en France
- La condition de régularité du séjour

GISTI

3 Villa Marcès

75011 PARIS

Email: formation AROBASE gisti.org

Tel: 01 43 14 84 82 / 01 43 14 80 34

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

- **L'éloignement**

- Quelles mesures d'éloignement peuvent être prises à l'encontre des citoyen-ne-s de l'UE ? (obligation de quitter le territoire français ; expulsion ; ITF)
- Garanties de procédure
- Recours

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 31/08/2022